

En 2007 la France a consacré 125,3 milliards d'euros à son système éducatif, soit 6,6 % de son PIB et 1 970 euros par habitant. En 2005, la France se situe un peu au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,8 %) avec 6 % de son PIB consacré à l'éducation, hors formation continue.

La dépense moyenne par élève ou étudiant est de 7 470 euros : 5 350 euros pour un écolier (4 970 euros dans le préélémentaire, 5 440 euros dans l'élémentaire) ; 8 870 euros pour un élève du secondaire, soit 7 930 euros pour un collégien, 10 240 euros et 10 740 euros, respectivement, pour un lycéen général et technologique ou professionnel, 10 150 euros pour un étudiant, dont 8 970 euros en université (hors IUT) après prise en compte de la recherche universitaire, 9 020 euros en IUT, 13 360 euros en STS et 13 880 euros en CPGE. La part du secondaire (42,7 %) tend à décroître, celle du supérieur (19 %) progresse de 4,3 points depuis 1980. L'État reste le premier financeur initial* de l'éducation (62 %), devant les collectivités territoriales dont la part (22,8 %) a augmenté de 8,6 points depuis 1980.

Le coût de l'éducation en 2007

Évaluation provisoire du compte

En 2007, la dépense intérieure d'éducation (DIE) – mesure de l'effort consenti par la collectivité nationale pour le fonctionnement et le développement du système éducatif de la métropole et des DOM – est estimée à 125,3 milliards d'euros, ce qui correspond à 1 970 euros par habitant, ou encore à 6,6 % du produit intérieur brut (PIB).

Globalement, de 1980 à 2007, la dépense intérieure d'éducation, avec un taux de croissance annuel moyen de 2,3 %, a crû légèrement plus vite que le PIB (2,2 %). De multiples facteurs expliquent la croissance du coût de la DIE sur le long terme : l'accroissement du nombre d'élèves et

d'étudiants, les modifications de la structure de cette population scolaire, avec une augmentation des filières plus coûteuses (enseignement supérieur, filières technologiques...) et surtout l'augmentation du coût unitaire de chaque élève (en fonction des taux d'encadrement, des revalorisations salariales des enseignants...).

De 1980 à 1989, la DIE est multipliée par 1,26, comme le PIB, mais de 1990 à 1995 elle augmente nettement plus rapidement, sa part au sein du PIB progresse ainsi de 6,4 % en 1989 à 7,6 % en 1995.

Cette évolution résulte essentiellement :
– des conséquences des lois de décentralisation transférant des compétences de

* Financement avant transferts (voir l'encadré p. 6).

TABLEAU 1 – Évolution de la part de la dépense intérieure d'éducation (DIE) dans le PIB

	DIE en prix courants (milliards d'euros)	Part DIE/PIB (en %)	DIE aux prix 2007 (milliards d'euros)	Croissance annuelle* de la DIE prix 2007 (en %)	Croissance annuelle* du PIB prix 2007 (en %)
1980	28,5	6,4	67,9		
1985	50,7	6,7	78,8	3,0	2,0
1990	68,0	6,6	90,4	2,8	3,2
1995	91,3	7,6	111,1	4,2	1,2
2000	104,9	7,3	121,5	1,8	2,8
2001	107,3	7,2	121,9	0,3	1,9
2002	110,8	7,2	122,9	0,8	1,0
2003	113,1	7,1	123,1	0,2	1,1
2004	115,6	7,0	123,8	0,6	2,5
2005	117,5	6,8	123,4	-0,3	1,9
2006	122,1	6,8	125,1	1,4	2,2
2007	125,3	6,6	125,3	0,2	2,2

Source : MEN-DEPP, *Compte de l'Éducation*

* Croissance annuelle moyenne sur la période, donc par rapport à l'année précédente dans le tableau (par exemple, pour 1985, croissance annuelle moyenne de 1980 à 1985).

Les séries « aux prix 2007 » sont obtenues en multipliant les dépenses exprimées aux prix de l'année courante par un coefficient estimé à partir de l'évolution du PIB aux prix de 2007 établi par l'INSEE. Ces séries représentent une évolution des dépenses « en volume », c'est-à-dire en excluant les effets de la hausse des prix.

l'État vers les régions et les départements qui, après un état des lieux du patrimoine transféré, se lancent dans de grands travaux de rénovation et de construction de lycées et collèges après 1989 ;

– de la revalorisation des carrières et des rémunérations des personnels enseignants. La tendance s'inverse ensuite. Depuis 1996, la dépense d'éducation progresse moins vite que le PIB et sa part au sein du PIB décroît régulièrement, atteignant 6,6 % en 2007 (tableau 1 et graphique 1).

En 2007, la dépense d'éducation se répartit à hauteur de 35,9 milliards d'euros pour le premier degré (soit 28,7 % de la DIE), 53 milliards d'euros pour le second degré (soit 42,3 % de la DIE), et 23,7 milliards d'euros pour le supérieur (soit 18,9 % de la DIE). Le reste de la DIE, 12,6 milliards d'euros (10,1 %), concerne le financement

de la formation continue et les enseignements extra-scolaires¹ (graphique 2).

Sur la période 1980 à 2007 la croissance de la DIE consacrée au premier degré est du même ordre de grandeur que celle de l'ensemble de la DIE (83 % contre 84 %). Dans un premier temps, la part du premier degré tend à diminuer passant de 28,9 % en 1980 à 26,4 % en 1992, pour remonter ensuite à son niveau initial : 28,7 % en 2007. Dans le même temps, la DIE dédiée au second degré croît de 74 %, sa part dans la DIE oscillait autour de 45 % jusqu'en 2002, à partir de 2003 une tendance à la baisse s'est amorcée et elle atteint 42,3 % en 2007, soit une baisse de 2,2 points depuis 2002.

En revanche, la DIE attribuée à l'enseignement supérieur a été multipliée par 2,2 depuis 1980, et sa part au sein de l'ensemble

de la DIE connaît une croissance continue : de 14,6 % en 1980 à 18,9 % en 2007.

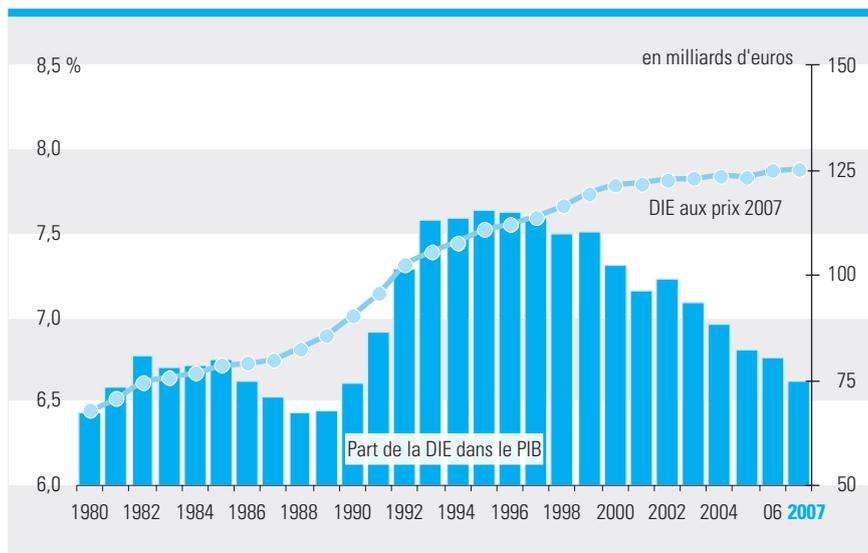
104 milliards d'euros (soit 83 % de la DIE) servent à financer des activités d'enseignement. Les 21,3 milliards d'euros restants permettent de financer l'organisation du système d'enseignement (administration générale et orientation) à hauteur de 5 milliards d'euros, les activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine et transports scolaires) à hauteur de 12,2 milliards d'euros, et de répondre aux demandes des institutions scolaires (en achat de livres, de fournitures, de vêtements spécifiques) à hauteur de 4,1 milliards d'euros.

Les dépenses de personnel représentent les trois quarts de la dépense d'éducation

La part des charges de personnel est largement prépondérante au sein des dépenses de l'ensemble des producteurs d'éducation. Tous niveaux confondus (hors apprentissage, formation continue ou formations extra-scolaires et hors biens et services rattachés) plus des trois quarts de la dépense globale (soit 76,6 milliards d'euros) sont consacrés à la rémunération des personnels : 52,6 % pour le personnel enseignant (soit 53,8 milliards d'euros) et 22,4 % pour le personnel non enseignant (soit 22,9 milliards d'euros). Les autres dépenses de fonctionnement représentent 16,2 % de l'ensemble et les dépenses d'investissement 8,8 %.

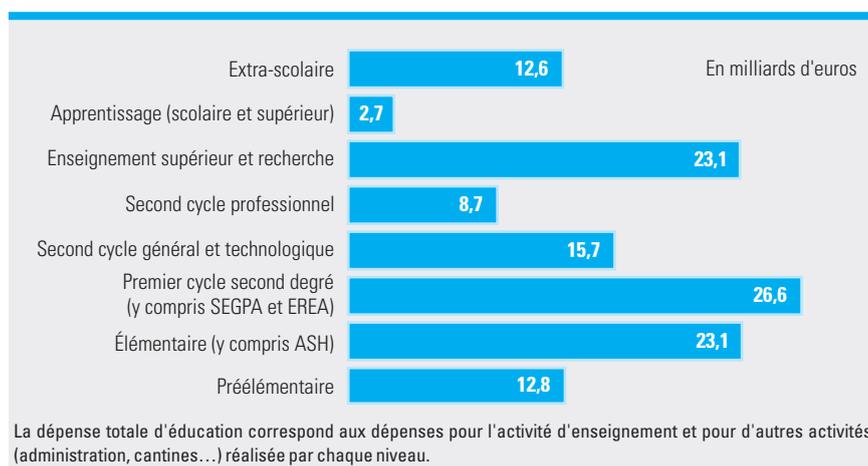
Mais on constate des différences selon le niveau d'enseignement (tableau 2). Les dépenses en personnel non enseignant, par exemple, sont nettement plus importantes dans l'enseignement préélémentaire (32,3 % de l'ensemble) que dans l'enseignement élémentaire (22,5 %) ou dans l'enseignement du second degré (18,5 %) en raison de la présence des « agents territoriaux spécialisés d'écoles maternelles » (ATSEM) rémunérés par les communes. Le poids des personnels enseignants est, en revanche,

GRAPHIQUE 1 – Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB entre 1980 et 2007



Source : MEN-DEPP, Compte de l'Éducation

GRAPHIQUE 2 – Répartition de la dépense totale d'éducation par niveau en 2007



Source : MEN-DEPP, Compte de l'Éducation

1. L'enseignement extra-scolaire correspond à un ensemble hétérogène de formations comprenant, entre autres, les activités du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et des associations régionales du CNAM, celles des conservatoires municipaux et d'autres établissements dispensant de l'éducation non formelle (c'est-à-dire qui ne délivrent pas de diplômes ou certifications reconnues nationalement).

TABLEAU 2 – Structure des coûts par nature des dépenses et par niveau d'enseignement en 2007 (%)

	Personnel enseignant	Personnel non enseignant	Total personnel	Autre fonctionnement	Investissement
Premier degré	50,3	25,8	76,0	17,1	6,8
- dont préélémentaire	46,7	32,3	79,0	13,7	7,2
- dont élémentaire	51,3	22,5	73,7	19,5	6,8
Second degré (hors apprentissage)	56,8	18,5	75,3	13,8	10,9
Supérieur (hors apprentissage)	47,4	25,6	73,0	19,9	7,1
Ensemble	52,6	22,4	75,0	16,2	8,8

Source : MEN-DEPP, *Compte de l'Éducation*

particulièrement élevé au niveau de l'enseignement du second degré (56,8 % de la dépense globale).

Une dépense moyenne de 7 470 euros pour un élève ou un étudiant

Tous niveaux et types d'établissements confondus, la dépense moyenne par élève ou étudiant s'élève à 7 470 euros en 2007. Cette dépense reste quasi stable (en euros constants) depuis 2004, mais sur l'ensemble de la période 1980-2007, elle a été multipliée par 1,8, soit une progression annuelle moyenne de 2,2 %. Les disparités constatées entre les dépenses moyennes par élève des divers niveaux d'enseignement ou filières traduisent, en grande partie, les différences liées à l'encadrement en personnels enseignants et non enseignants et à leur profil : nombre d'heures d'enseignement par élève et taille des classes, statut et rémunérations des personnels.

5 350 euros par élève dans le premier degré

La dépense moyenne par élève du premier degré s'élève à 5 350 euros (y compris les dépenses concernant les élèves relevant de l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés, ASH). Le coût d'un élève scolarisé dans le préélémentaire (4 970 euros) reste inférieur à celui d'un élève scolarisé dans l'élémentaire (5 440 euros) : le coût des ATSEM encadrant les enfants du préélémentaire est largement compensé par le coût de classes à plus faible effectif dans l'élémentaire et par les autres dépenses de fonctionnement plus importantes pour ce niveau d'enseignement.

De 1980 à 2007, la dépense moyenne par élève du premier degré a augmenté de 79 % en prix constants, soit 2,2 % en moyenne par an. Cette forte croissance résulte d'une

baisse des effectifs d'élèves du premier degré et d'une revalorisation des carrières des enseignants (avec la création du corps des professeurs des écoles).

8 870 euros par élève dans le second degré

La dépense moyenne par élève du second degré est de 8 870 euros (y compris la dépense pour les élèves relevant de l'apprentissage et de l'éducation spécialisée EREA-SEGPA).

Le coût de l'élève du premier cycle (7 930 euros) est, en moyenne, moins élevé que celui de l'élève du second cycle général et technologique (10 240 euros) ou du second cycle professionnel (10 740 euros). L'écart entre premier cycle et second cycle général et technologique provient essentiellement des différences dans la composition des corps enseignants avec un nombre plus important de professeurs agrégés dans les lycées, du coût des options de lycée et des dépenses de fonctionnement ou d'investissement plus élevées, notamment dans les filières technologiques.

Le niveau de la dépense moyenne dans le second cycle professionnel reflète un meilleur encadrement que dans les collèges et des dépenses plus élevées en fonctionnement et en investissement.

De 1980 à 2007, la croissance de la dépense moyenne est de 63 %, soit 1,8 % en moyenne par an. Cette hausse, moins forte que dans le premier degré, résulte aussi d'une amélioration de la carrière des enseignants, notamment des agrégés et des certifiés.

10 150 euros par étudiant dans le supérieur

La dépense moyenne par étudiant s'élève à 10 150 euros. Cette dépense est calculée sur l'ensemble des étudiants qu'ils soient inscrits en université, dans des établissements du second degré (sections de

techniciens supérieurs, classes préparatoires aux grandes écoles) ou dans tout autre établissement d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs ou de commerce, écoles d'infirmières, etc.). De 1980 à 2007, la dépense a progressé de 35,3 %, soit 1,1 % en moyenne par an. Cette évolution est plus limitée que dans les premier et second degrés, alors même que la DIE consacrée à l'enseignement supérieur a été multipliée par 2,4 au cours des vingt-sept dernières années. Mais la très forte progression des effectifs d'étudiants durant cette période a absorbé la majeure partie de la hausse de la DIE.

Certaines aides directes ou indirectes financées par l'État – qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille – n'apparaissent pas dans la DIE définie ici car elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut étudiant (allocation logement social). Leur prise en compte (hors versement des régimes sociaux de sécurité sociale) porterait le coût moyen d'un étudiant pour la nation de 10 150 à 11 270 euros.

Les coûts moyens par étudiant sont très variables : un étudiant en classe préparatoire aux grandes écoles coûte 1,5 fois plus cher qu'un étudiant en université. Ces différences proviennent essentiellement des coûts en personnel, particulièrement en personnel enseignant.

Les sections de techniciens supérieurs (STS) et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) implantées dans des lycées bénéficient de taux d'encadrement du même ordre que ceux de l'enseignement secondaire. Les enseignants intervenant dans ces filières sont souvent agrégés, voire pour les CPGE, professeurs de chaire supérieure, corps où se conjuguent une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible que dans l'enseignement secondaire.

La situation est différente en université en ce qui concerne les taux d'encadrement. La majeure partie des cours – surtout au niveau du cycle licence qui représente plus de la moitié des étudiants – est dispensée en amphithéâtre.

Par ailleurs, le coût moyen d'un étudiant en IUT (9 020 euros) tend à se rapprocher de celui des autres étudiants en université (8 970 euros) en raison de la croissance

régulière des effectifs d'étudiants préparant une licence professionnelle en IUT depuis 2001-2002². La dépense par étudiant continue de progresser tandis que la démographie étudiante se stabilise voire diminue depuis 2004

Coût de quelques scolarités types

Le cumul des dépenses moyennes de différents niveaux d'enseignement permet de calculer le coût d'une scolarité type. Il s'agit d'une dépense théorique correspondant à ce que coûterait, en moyenne, cette scolarité si elle se déroulait selon la séquence choisie (avec différents scénarios sur le nombre de redoublements) au cours de l'année 2007 et valorisée aux prix de 2007 (tableau 3).

2. Les données dont nous disposons ne nous permettent pas de faire des distinctions supplémentaires par niveau ou par discipline dans les universités.

3. Source : *Regards sur l'Éducation 2008*, OCDE

4. PPA dollars : la parité de pouvoir d'achat exprimée en dollars est un indicateur qui permet d'établir une comparaison, entre pays, du pouvoir d'achat des devises nationales en neutralisant les différences de prix. Pour ce faire, il est défini un panier de consommation type.

En adoptant ces conventions, le coût d'un bachelier général ou technologique n'ayant jamais redoublé et ayant fait trois années au niveau préélémentaire (soit quinze ans de scolarité) s'élèverait à 104 560 euros et celui d'une scolarité menant en quatorze ans au BEP de 95 310 euros.

Les coûts des autres scolarités types présentées dans le tableau 3 s'échelonnent de 116 790 euros pour le baccalauréat professionnel (d'une durée de seize ans), jusqu'à 131 480 euros pour la licence (d'une durée de dix-huit ans), du même ordre que celui menant à un BTS : 131 280 euros (d'une durée de dix-sept ans).

Comparaisons internationales

En 2005, la comparaison de la part des dépenses d'éducation pour la formation initiale (hors formation continue) dans le PIB montre que la France se situe, avec 6 %, au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,8 %), au-dessus de l'Espagne, de l'Italie, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Japon, mais en dessous des États-

Unis, de la Suède ou du Royaume-Uni³ (graphique 3 p. 5).

Les comparaisons internationales de coûts moyens par élève ou étudiant restent délicates car les dépenses prises en compte par les différents pays ne sont pas toujours homogènes (elles ne concernent parfois que le seul enseignement public).

La France se positionne différemment selon le niveau d'enseignement. Pour l'enseignement élémentaire, la France se situe en dessous de la moyenne (avec une dépense de 5 370 PPA dollars⁴ contre 6 250 pour la moyenne des pays de l'OCDE), nettement en retrait par rapport aux États-Unis, à la Suède, à l'Italie... mais au-dessus de l'Allemagne.

En revanche, la France dépense plus par élève du second degré que la moyenne des pays de l'OCDE (8 930 PPA dollars contre 7 800 en moyenne), loin devant l'Espagne, la Finlande et le Royaume-Uni.

Dans l'enseignement supérieur, la dépense moyenne par étudiant (y compris les activités de recherche et de développement) est de 11 000 PPA dollars en France, un peu

TABLEAU 3 – Dépense moyenne théorique pour quelques scolarités types (aux prix 2007) en euros

	Premier degré		Second degré		Enseignements supérieurs				Durée totale Dépense totale	Coût de redoublements éventuels
	Pré-élémentaire	Élémentaire	1 ^{er} cycle	2 nd cycle général et techno.	Prof.	STS	CPGE	Universités IUT dans les universités (formations hors IUT)		
Dépense théorique annuelle / élève										
2007	4 970	5 440	7 930	10 240	10 740	13 360	13 880	9 020	8 970	
Coûts de quelques scolarités types menant au :										
BEP 2 ans	3 ans	5 ans	4 ans		2 ans					14 ans un 1 ^{er} cycle + 1 prof. 95 310 18 670
2007	14 910	27 200	31 720		21 480					
Bac professionnel	3 ans	5 ans	4 ans		4 ans					16 ans un en 1 ^{er} cycle 116 790 7 930
2007	14 910	27 200	31 720		42 960					
Bac général et technologique	3 ans	5 ans	4 ans	3 ans						15 ans un en 2 nd cycle 104 560 10 240
2007	14 910	27 200	31 720	30 730						
BTS	3 ans	5 ans	4 ans	3 ans		2 ans				17 ans un en 2 nd cycle 131 280 10 240
2007	14 910	27 200	31 720	30 730		26 720				
DUT	3 ans	5 ans	4 ans	3 ans				2 ans		17 ans 122 600
2007	14 910	27 200	31 720	30 730				18 040		
Licence	3 ans	5 ans	4 ans	3 ans				3 ans		18 ans un en université 131 480 8 970
2007	14 910	27 200	31 720	30 730				26 920		

Source : MEN-DEPP, *Compte de l'Éducation*

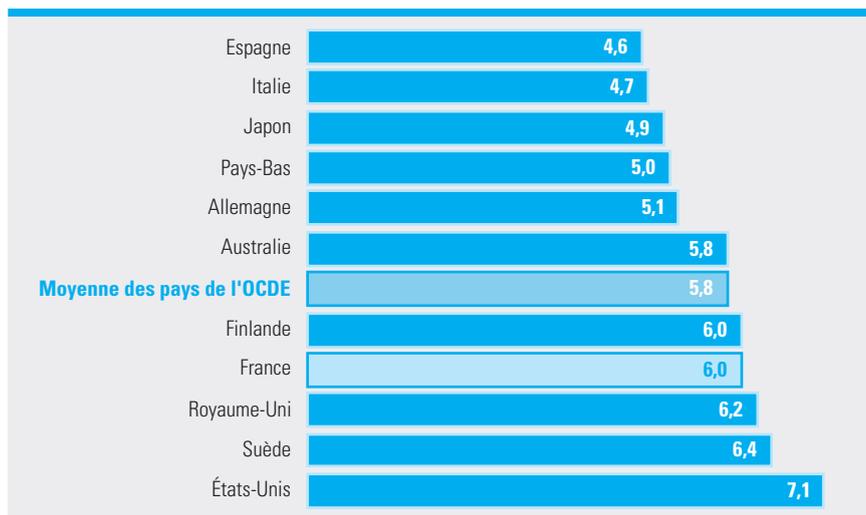
Lecture : la première partie du tableau « dépense théorique annuelle/élève » donne la dépense moyenne, en 2007, par élève pour les différents niveaux ou filières de scolarité, exprimée en euros 2007.

La deuxième partie du tableau permet, en utilisant ces dépenses annuelles, d'estimer le coût de différentes scolarités types en 2007.

Il s'agit là de coûts théoriques au coût 2007 et non du coût de parcours réels.

Par exemple, la dépense relative à une scolarité de la maternelle au baccalauréat professionnel sans redoublement, exprimée aux prix de 2007, s'établit à 116 790 euros. Avec un redoublement en premier cycle, cette dépense s'élèverait alors à 124 710 euros (soit 116 790 + 7 920).

GRAPHIQUE 3 – Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2005)



Source : OCDE, *Regards sur l'Éducation*, édition 2008

en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (11 510 PPA dollars). L'OCDE publie également le coût moyen d'un étudiant, de manière cumulée sur l'ensemble de la durée moyenne des études supérieures. La France se situe, pour cet indicateur aussi, légèrement en retrait de la moyenne des pays de l'OCDE avec un coût cumulé de 44 200 PPA dollars contre une moyenne de 47 160 PPA dollars.

L'État finance 55 % du système éducatif, les collectivités territoriales 23 %, notamment grâce aux transferts de crédits

Le financement « initial » de l'Éducation – c'est-à-dire ce qui est à la charge effective des financeurs avant transferts entre les différents agents économiques – est assuré essentiellement par l'État (63 %). Ce poids de l'État dans le financement s'explique par sa part prépondérante dans la prise en charge des rémunérations des personnels, de loin le premier poste de dépenses du système éducatif. Par ailleurs, l'État

transfère des subventions d'investissement vers les collectivités territoriales au titre de la décentralisation et des bourses d'études vers les ménages (tableau 4).

Au sein de l'État, le ministère de l'Éducation nationale est le premier financeur initial, avec 55 % de l'ensemble de la DIE, en incluant les charges sociales rattachées correspondant aux charges sociales employeur de l'État. Les autres ministères (Agriculture, Défense, Culture, etc.) contribuent pour 6,2 % de la DIE (y compris les transferts européens) et les autres administrations publiques ou assimilées (telles que la CNASEA ou les organismes consulaires) pour 0,8 %. La CNAF assurant le versement de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) qui représente 1 % du financement initial de la DIE.

Les collectivités territoriales occupent la deuxième position, assurant 22,8 % du financement initial de la DIE, dont 12,6 % pour les seules communes.

Au titre des transferts de compétences, des dotations de décentralisation sont attribuées aux collectivités territoriales : ainsi la dotation départementale des collèges (DDEC) s'élevant à près de 320 millions d'euros en 2007, la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) représentant 621 millions d'euros, et d'autres transferts compensant des charges transférées au niveau de l'apprentissage, de la formation continue, des formations des domaines sanitaires et social ainsi qu'une partie de la rémunération des personnels techniciens et ouvriers et de services (TOS).

Les collectivités territoriales versent elles aussi des bourses d'études aux ménages et effectuent divers transferts vers d'autres financeurs. Après prise en compte de ces flux financiers, la contribution des collectivités territoriales en financement final est plus élevée : 24,1 % de la DIE.

De 1980 à 2007, la contribution des collectivités au financement initial a augmenté de plus de 8 points (passant de 14,2 % en 1980 à 22,8 % en 2007), compensant une baisse équivalente de la part de l'État (de 69,5 % en 1980 à 62 % en 2007).

Cette croissance de la part des régions et des départements résulte essentiellement des lois de décentralisation pour le second degré et la formation professionnelle. Les collectivités se sont vu successivement attribuer le financement de l'apprentissage, le transport scolaire (à partir de 1984), le fonctionnement des collèges et des lycées (1986), et l'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986) et la prise en charge progressive, depuis 2006, de la rémunération des personnels techniciens ouvriers et de service.

L'effort des collectivités territoriales pour les établissements dont elles ont reçu la charge est nettement supérieur aux dotations qui leur sont transférées. Ainsi, par exemple, en 2007, les régions et les départements ont dépensé pour l'équipement, la rénovation et la construction des établissements du second degré, six fois plus que le montant de la DRES et de la DDEC (5,7 milliards d'euros contre 0,94 milliard d'euros).

De plus, depuis 2004, les régions prennent progressivement en charge le coût des manuels scolaires des lycéens. Par ailleurs, le plan Universités 2000, relayé par le plan Universités 3000 (U3M), a modifié la répartition du financement de l'investissement dans l'enseignement supérieur en y faisant largement participer les régions.

Les ménages, avec 7,7 % du financement initial, avant transfert des bourses versées par l'État et les collectivités territoriales et de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) versée par les caisses d'allocations familiales (CAF), viennent en troisième position dans le financement de la DIE. Leur part dans le financement initial de la DIE (10,8 % en 1980) a nettement baissé en raison de l'augmentation des bourses et aides qui leur sont attribuées par

TABLEAU 4 – Comparaison de la structure du financement initial de la DIE en 1980 et 2007 (en %)

	1980	2007
Ministère de l'Éducation nationale	61,0	55,0
Collectivités territoriales	14,2	22,8
Ménages	10,8	7,7
Autres ministères*	8,5	7,0
Entreprises	5,5	6,5
Caisses d'allocations familiales	0,0	1,0
Total	100,0	100,0

Source : MEN-DEPP, *Compte de l'Éducation*

* Autres ministères, autres administrations et « Reste du monde ».

l'État et les collectivités locales. En effet, les sommes transférées vers les ménages sont importantes : 2,7 milliards d'euros pour les bourses et autres aides sociales (soit 2 % de la DIE), 1,3 milliard d'euros pour l'ARS versée par les CAF aux familles d'enfants âgés de 6 à 18 ans sous conditions de revenus (soit 1 % de la DIE). Après prise en compte de ces transferts, la part du financement final assurée par les ménages est de 11 % en 2007. Les entreprises essentiellement par le biais du financement de la formation continue (hors salaires des stagiaires) et du versement de la taxe d'apprentissage (devant

représenter respectivement 1,2 % et 0,5 % au minimum de leur masse salariale) participent à hauteur de 6,5 % à la dépense d'éducation. Les contributions respectives des différents acteurs économiques varient selon le niveau d'enseignement. Les communes assurent 39,2 % du financement initial du premier degré, en rémunérant les personnels non enseignants qui interviennent dans les écoles, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement de celles-ci. En revanche, la participation des collectivités au financement de l'enseignement du second degré est de 18,1 %. L'État, qui prend en charge la quasi-totalité des

dépenses de rémunération des personnels enseignants et non enseignants, représente 69,6 % du financement. La part de l'État est encore plus importante pour l'enseignement supérieur (72,6 %), les collectivités prennent en charge 10,7 % du financement de la dépense d'éducation, les ménages assurent 9 % de celui-ci (notamment en s'acquittant des frais de scolarité dans les établissements d'enseignement supérieur privés). Les entreprises contribuent au financement pour environ 6 %.

**Sabine Moutin et
Martine Jeljou, DEPP A3**

Source, définitions et méthodologie

Le compte de l'éducation

Les résultats présentés dans cette *Note d'Information* sont issus du compte provisoire de l'éducation pour 2007

Le compte de l'éducation est un compte satellite de la comptabilité nationale. Il a pour but de rassembler dans une série de tableaux cohérents l'ensemble des flux financiers intervenant dans le domaine de l'éducation afin d'évaluer ce que coûte l'éducation à l'ensemble de la collectivité nationale, d'étudier son financement, de déterminer les coûts des différents niveaux d'enseignements, des différentes activités et d'évaluer les dépenses par nature.

Le domaine de l'éducation est défini par une liste d'activités : enseignement, activités annexes (cantine et internat, orientation, etc.), biens et services liés à l'éducation (transport scolaire, livres et fournitures, etc.).

Le compte de l'éducation retient deux catégories d'agents économiques intervenant dans le domaine : les unités de financement qui supportent la dépense d'éducation et les unités de production qui réalisent les activités d'enseignement ou les activités annexes à partir des ressources mises à leur disposition par les unités de financement.

Le compte de l'éducation a fait l'objet d'une profonde rénovation finalisée en 2004 pour le compte définitif 1999 et des comptes provisoires de 2000 à 2003. En 2008, les comptes de 1980 à 2006 sont dits définitifs, le compte 2007 étant provisoire.

Cette rénovation a porté principalement sur trois axes :

- intégration des DOM ;
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;
- nouvelle évaluation des dépenses des ménages.

Cette rénovation a fait l'objet d'une rétropolation jusqu'en 1975 de la seule dépense intérieure d'éducation.

Les données financières utilisées dans le compte définitif 2006 et provisoire 2007 ont été exploitées telles que décrites dans les programmes et actions mis en place dans le cadre de la LOLF, c'est-à-dire y compris les charges sociales rattachées correspondant aux charges sociales employeur de l'État.

S'agissant de l'enseignement supérieur, le nouveau périmètre de dépenses comprend la totalité des actions 6 à 12 relatives à la Recherche universitaire (exclue jusqu'alors pour leurs parts fonctionnement et investissement) du programme 150 Recherche et enseignement supérieur.

La dépense intérieure d'éducation

La dépense intérieure d'éducation est la somme des dépenses suivantes effectuées en métropole et dans les DOM par des financeurs résidents ou non résidents :

- les dépenses pour les activités d'enseignement de type scolaire ou extrascolaire de tous niveaux (premier degré, second degré, enseignement supérieur, apprentissage, formation continue) effectuées dans les établissements publics ou privés ou dispensées lors de leçons particulières ;
- les dépenses pour les activités visant à organiser le système éducatif : administration générale, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation, orientation ;
- les dépenses pour les activités visant à favoriser ou accompagner la fréquentation des établissements scolaires : cantines et internats, médecine scolaire, transports scolaires ;
- les achats de livres, fournitures scolaires, d'habillement demandés par les institutions scolaires ;
- les dépenses de rémunération des personnels d'éducation en formation continue.

La dépense moyenne d'éducation

La dépense moyenne d'éducation par élève pour l'année n est calculée en rapportant la totalité des dépenses et des activités dans les établissements publics et privés, à l'exclusion des activités de formation continue ou extrascolaires, ainsi que les activités annexes et les biens et services rattachés ventilés par niveau, aux effectifs d'élèves de l'année n calculés en prenant deux tiers de l'année n-1 et un tiers de l'année n.

Financement initial et financement final

La distinction entre financement initial et financement final sous-entend l'existence de transferts entre les différentes unités de financement. Par exemple, les bourses d'études constituent un transfert entre l'État et les ménages. En financement initial, les bourses seront affectées à l'État qui les verse, déterminant la charge effectivement supportée par cet agent, tandis que les dépenses des ménages seront évaluées après déduction des bourses reçues. En revanche, si cette dotation est comptabilisée dans les dépenses des ménages, on parlera de financeur final, notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et le producteur, ou l'activité.